RÈGLEMENT PARTICULIER

« Le mixte se Re'Bif »

Dimanche 28 février 2027

Tournoi homologué FFBaD • Dossier Poona n° 2603694

Article 1 – Organisation et lieu

Le tournoi « Le mixte se Re'Bif » est organisé par le club Bad'In Franois le dimanche 28 février 2027. Il s'agit d'une compétition individuelle disputée exclusivement en double mixte.

Lieu : Gymnase de Franois, 20 chemin du Clousey, 25770 Franois. La compétition se joue sur 7 terrains.

Le tournoi est autorisé sous le numéro de dossier Poona 2603694. Il se déroule en application des règlements de la FFBaD, de la LBFCBad et du présent règlement.

- **Juge-arbitre principal :** Fabio Borghi – borghifab@gmail.com – 06 51 99 08 04.

Ses décisions sont sans appel. Il est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements.

- **GEO principal :** Dorothée Brouker – dbrouker@hotmail.fr – 0682750268.
- **Logiciel de gestion :** BadNet.

Merci de contacter d'abord le GEO pour toute question liée aux inscriptions.

À partir de la date de fin des inscriptions, tout forfait ou retard est à signaler au juge-arbitre, avec le GEO en copie.

Article 2 – Participants

Le tournoi est ouvert aux joueurs des catégories minime à vétéran, licenciés dans un club affilié à la FFBaD et classés de NC à R4 inclus. Le niveau géographique est international : les joueurs dépendant d'une fédération étrangère peuvent participer, dans les conditions de l'article 2.12.2 du Règlement général des compétitions.

Les joueurs doivent être licenciés à la date limite des inscriptions.

Chaque joueur ne peut participer qu'à la seule discipline proposée: le double mixte.

Le nombre maximum de participants est fixé à 108 joueurs, soit 54 paires.

Chaque joueur mineur doit être placé sous la responsabilité d'un adulte (parent, représentant du club ou référent) présent dans la salle tout au long de la compétition et connu du juge-arbitre. Règlement 2 .15 du Règlement général des compétitions

Article 3 – Inscriptions et paiement

Les inscriptions ouvrent le 1er novembre 2026 à 23h59 et se terminent le 21 février 2027 à 0 h 00. Elles se font uniquement sur BadNet, via la page du tournoi, de façon individuelle. Chaque joueur indique son partenaire. Les joueurs sans partenaire peuvent s'inscrire en « recherche de partenaire ». L'organisation facilitera si possible la mise en relation, sans garantir la constitution d'une paire.

Les droits d'engagement sont de 16 € par joueur. Le paiement se fait individuellement, en ligne sur BadNet.

En cas de surnombre, une liste d'attente est établie pour l'ensemble de la compétition. Les paires sont retenues dans l'ordre de la date à laquelle la paire est complète et où les deux joueurs ont payé. Ensuite s'appliquent la date de paiement, puis la date d'inscription.

Les droits d'inscription sont remboursés en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursés qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse…) dûment justifiée par une attestation appropriée.

En cas de forfait après le tirage au sort, le joueur dépose son justificatif sur MyFFBaD (rubrique « Mes justificatifs ») dans le délai fixé par la réglementation fédérale.

Article 4 – Formule de jeu

La compétition se déroule en poules uniques. L'objectif est de constituer 9 poules de 6 paires, sous réserve du nombre réel d'inscriptions.

La composition des poules est établie par l'organisation en fonction de la cote des joueurs au 18 février 2027. La confection des tableaux a lieu le 22 février 2027.

En cas de nécessité, les organisateurs, en concertation avec le juge-arbitre, se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les poules et les formats de tableaux dans l'intérêt de la compétition.

Article 5 – Déroulement des matchs

Les matchs se jouent en deux sets gagnants de 15 points, conformément aux règles officielles du badminton.

- **Pointage :** tout joueur doit pointer dès son arrivée dans la salle, et au plus tard à l'heure de sa convocation.
- **Absence :** tout joueur qui souhaite s'absenter doit en aviser le juge-arbitre, obtenir son accord et revenir à l'heure convenue.
- **Appel des matchs :** l'échéancier est indicatif. Les matchs peuvent être appelés jusqu'à 60 minutes avant l'heure annoncée. Un joueur qui ne se présente pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge-arbitre.
- **Prise de connaissance du terrain :** à l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes de prise de contact avec le terrain. Les volants doivent être testés dès l'arrivée sur le terrain. Ce temps peut être modifié sur décision du juge-arbitre.
- **Repos :** le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il ne peut être réduit qu'à la demande de l'intéressé, ou allongé sur décision du juge-arbitre.
- **Scores :** les feuilles de match ne sont pas imprimées. Des ardoises ou feuilles de brouillon sont à disposition au bord des terrains, et le score est saisi sur les tablettes mises à disposition.

Article 6 – Volants

Les volants sont fournis par les joueurs, à parts égales.

- **Volant officiel plume :** TRINISPORT Spin Silver.
- **Volant officiel plastique :** YONEX Mavis 300

Les volants officiels sont en vente dans la salle. Ils sont utilisés en cas de désaccord entre les joueurs.

Article 7 – Arbitrage

Le tournoi se déroule en auto-arbitrage intégral. Les joueurs appliquent les consignes du juge-arbitre et de la table de marque.

Article 8 – Volants touchant un obstacle

Un volant qui touche une structure fixe est à remettre une fois au service, et faute en jeu.

Un volant qui touche un élément difficilement perceptible est toujours let (au service et en jeu)

Article 9 – Horaires et convocations

Les premières convocations sont prévues à 8 h 00. La fin de la compétition est prévue vers 17 h 00.

Les convocations et l'échéancier prévisionnel sont envoyés aux joueurs au plus tard le mercredi 24 février 2027. L'échéancier définitif est affiché dans la salle au plus tard une heure avant le début de la compétition.

Les joueurs doivent rester disponibles pendant toute la durée de leur poule.

Article 10 – Remplacements

Les remplacements de joueurs ou de partenaires s'effectuent conformément à l'article 3.2.5 du Règlement général des compétitions.

Article 11 – Dispositions générales

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, incident ou accident.

La participation au tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et de son tournoi. Tout refus est à signaler aux organisateurs.

Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement, du règlement complémentaire, des règlements fédéraux applicables et des codes de conduite. En cas de difficulté d'interprétation ou de situation non prévue, le juge-arbitre prend les décisions relevant de ses prérogatives, dans le respect des textes fédéraux.